

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES**

0-0-0-0-0-0-0  
Séance du 12 avril 2024  
0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mille quatre, le douze du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 9

Date de la convocation : 30 mars 2024  
**Présents** : Mrs Dominique GAMICHON, Francis COLLET, Francis LITWIN, Florian LUTZ, Mmes Céline DALLEMAGNE, Karine MAUVAIS, M. Olivier PETITJEAN

**Absents** : M. Norbert PITIOT, Philippe CRINDAL, Marine ROSSI, Jennifer VAIRELLES

**Pouvoirs** : Philippe CRINDAL à Florian LUTZ et Jennifer VAIRELLES à Karine MAUVAIS

Date d'affichage : 30 mars 2024  
M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

---

**DÉLIBÉRATION - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023**

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, provisoirement présidé par Monsieur Francis LITWIN, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le .....  
Et publication ou notification

Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme,  
à LES GRANDES CHAPELLES, le 12 avril 2024  
Le Maire adjoint,

